



Injonction de payer sans concertation de mes éléments

Par **Frank38300**, le **11/07/2019** à **12:08**

Bonjour

Suite à un déblocage de prêt sur remise d'un faux certificat de fin de travaux.

Je refuse de payer les échéances tant que les travaux ne sont pas fait

Je suis actuellement arcelé par l'huissier

Peut on fournir des éléments en notre faveur avant que le juge valide une injonction de payer.

Puis-je réclamer à l'huissier le nom du juge

Merci

Par **Visiteur**, le **11/07/2019** à **12:17**

Bonjour

L'entreprise a-t-elle elle même fait procéder au déblocage, sans votre accord ?

Par **Frank38300**, le **11/07/2019** à **12:24**

Oui tout à fait.

Les travaux n'ont même pas été fait.

Depuis elle a fait un dépôt de bilan

Par **P.M.**, le **11/07/2019** à **13:57**

Bonjour,

L'injonction de payer peut être prononcée par le Juge d'après les seuls éléments fournis par

le créancier mais vous pouvez ensuite y faire opposition dans le mois qui suit devant la même Juridiction lorsqu'elle vous est signifiée par Huissier...